

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-22

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

Séance du 23 mai 2022

Date de la Convocation

16/05/2022

Date de l'affichage

16/05/2022

Objet de la délibération

Acquisition parcelle ZH19

L'an deux mil vingt deux,
et le vingt trois mai,
à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Sébastien BLANCHON, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Thomas GAND, Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET), Jean-Louis ROCHET (donne pouvoir à Anthony LAINE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, de l'offre de vente de M. et Mme BATAILLARD transmise en date du 11 avril 2022, propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée 576 ZH 19 sise quartier des Bourgeons à Vincelles 39190 VAL-SONNETTE, au prix de 10 €/m².

La vente ne concerne que la partie située en zone 1AU du PLU de Vincelles, soit une surface d'environ 2390 m², à confirmer par le géomètre.

Ce terrain non urbanisé est situé dans la zone 1AU du PLU de Vincelles et fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), en vue de la réalisation d'un lotissement (écoquartier) à l'échéance du présent PLU ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'avis des domaines en date du 11 mai 2021 ;

Vu la proposition d'acquisition de cette parcelle, en date du 17 mai 2022, par la commune au prix de 9.60 €/m² ;

Vu l'acceptation de l'offre par les propriétaires M. et Mme BATAILLARD en date du 19 mai 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle 576ZH19 d'une surface de 2390 m² (surface exacte à déterminer par le géomètre) appartenant à M. et Mme BATAILLARD pour un montant de 9.60 € le m² ;

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le 24/05/2022

ID : 039-200063212-20220523-2022_05_23_22-DE



DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
DIT que les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de la commune ;
DIT qu'un budget annexe lotissement sera créé ultérieurement ;
AUTORISE Madame la Maire à signer tous actes aux effets des présentes.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 23/05/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

